

Les événements continuent à marcher en avant, et en dehors des décrets de l'Assemblée nationale.

Au tocsin de Bourgoin, le peuple s'arme pour combattre dix mille Savoyards *qui brûlent notre pays et égorgent nos frères*. A qui imputer le stratagème de la terreur panique qui au même instant frappe toute la France ? M. Morin reproche à M. de Murinais, seigneur du territoire de la Tour du Pin, d'avoir confirmé la fausse nouvelle. Il en absout la bourgeoisie de Lyon, qu'il appelle le tiers-état libéral. Il n'en attribue la cause mystérieuse, ni à la conspiration d'un parti, ni à l'instinct du peuple. Il admet comme probable le concours fortuit des agents, soit de l'aristocratie, soit de l'étranger, soit d'un ambitieux qui aspirait à détrôner la branche régnante.

Quelle que soit la cause, son résultat fut d'abord d'armer une partie de la population, et ensuite de mettre sur pied toute la France. Le tiers-état, par cette armée nouvelle, devenait plus puissant que la noblesse et le clergé. Il avait abrogé, par sa seule autorité, les anciens usages et les derniers édits de Louis XV, qui réservaient à la noblesse le privilège des grades militaires. L'aristocratie fut étrangère à la conspiration d'une faction qui méditait de tout bouleverser, et qui peut-être avait une part dans les 25 millions de fonds secrets du ministère britannique.

Entraîné par les bandes qui s'y mêlèrent, le peuple du Dauphiné, marchant au nom du roi, brûle les châteaux et les archives de la féodalité. La garde bourgeoise de Lyon, qui n'avait rien de féodal, sortit de ses murs, et après du sang répandu sur un champ de bataille, vainquit ce brigandage. Elle sauva du pillage la ville de Crémieux et le couvent de Salette. A son retour, elle fut assaillie à coups de fusil dans les rues étroites de la Guillotière. M. Morin rappelle ici : « que ce faubourg conservait « une *juste* et vieille inimitié, parce que le consulat l'avait posé « séde comme un fief. » Quelle excuse pour un tel guet-apens ?

On tenait des prisonniers ; une commission prévôtale, à Grenoble et à Vienne, prononça des peines capitales. On murmura, dit M. Morin, de ce qu'on n'avait pas fait grâce à des malheureux, de ce qu'on forçait des paysans à fuir dans des montagnes